

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 14 MAI 2024 à 20h

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20240514-DM35-2024-05-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2024

Date de la convocation : 03/05/2024

Date d'affichage : 03/05/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	16	23

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 03/05/2024.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise - M CHOMAT Pascal - Mme VERPY Evelyne- M. Jean Marc VOLLE - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe - M YENIL Etienne - Mme CHABANNE Christelle - Mme BLANCHARD Claude - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devis - M NAULIN Jean Yves -

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - Mme TRIOMPHE Christine donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise - Mme DURON Josette donne pouvoir à M LAMURE Christophe - MME FERRE Odile donne pouvoir à M PADET René - Mme PERRIN Cécile donne pouvoir à M. DUPIN Gilles - Mme PALMIER Catherine donne pouvoir à M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina donne pouvoir à Mme COLOMB Florence

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Proposition de régularisation de la parcelle Piolo

Comme il avait été évoqué au précédent conseil municipal, une parcelle de terrain appartenant à la commune, mais qui dans les faits était identifiée comme une parcelle appartenant à Mme PIOLO, contiguë à la parcelle sur laquelle se situe le terrain de foot.

Mme Piolo s'est aperçue de cette méprise au moment de la vente de sa maison.

La régularisation demandée aux services du cadastre n'a pas été possible. Mme PIOLO a donc demandé un bornage de la parcelle jusqu'aux limites de clôture du stade.

Il est à noter que sans ce bout de terrain Mme PIOLO ne peut plus avoir accès à sa propriété et à l'entrée de sa maison.

Une nouvelle parcelle n° AM81 a été créée.

Il convient aujourd'hui au conseil municipal d'accepter la rétrocession de cette parcelle AM81 d'une surface de 351 m², située au pied de la maison de Mme PIOLO. Il n'est prévu aucun déplacement de clôture, aucun travaux et aucune contribution.

M. le Maire propose de céder gratuitement ce terrain à Mme PIOLO sachant qu'elle a prise en charge la totalité de frais de bornage.



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
De céder gratuitement la parcelle AM81 à Mme PIOLO
D'autoriser M. le Maire à signer les documents qui en découleront

Secrétaire de séance
M. Marc PONCET

Monsieur Gilles DUPIN
Maire



Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 14/05/2024